

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 35 (1890)
Heft: 2

Artikel: Circulaires et pièces officielles
Autor: Grenus
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348153>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Circulaires et pièces officielles.

Le Conseil fédéral a procédé aux promotions et nominations ci-après dans le corps des officiers de l'armée fédérale, savoir :

A. Promotions.

I. ETAT-MAJOR GÉNÉRAL.

a. Corps d'état-major général.

Au grade de *colonel*, M. le lieutenant-colonel Wilhelm Alioth, de Bâle.

Lieutenants-colonels, MM. les majors Fritz Conradin, à Zurich; Maurice Girod, à Genève; Wilhelm Jænike, à Enge-Zurich; Traugott Markwalder, à Aarau.

Majors, MM. les capitaines Théodore Schulthess, à Winterthour; Frédéric Beker, à Hottingen (Zurich); Edouard Wildbolz, à Berne; Emile Richard, à Liestal; Edouard Holinger, à Liestal; Louis Borel, à Berne; Robert Brunner, à Berne; Rodolphe de Reding, à Schwytz.

Capitaines, MM. Paul de Coulon, à Neuchâtel, capitaine d'artillerie; Frédéric Gertsch, à Aarau, capitaine d'infanterie; Gottfried Immenhausen, à Morges, premier lieutenant d'artillerie; Walther Gsell, à St-Gall, premier lieutenant d'artillerie.

b. Section des chemins de fer de l'état-major général.

Colonel, M. le lieutenant-colonel Henri Vœgeli, à Enge-Zurich.

Lieutenant-colonel, M. le major Rodolphe Weyermann, à Bienne.

Major, M. Paul Manuel, à Lausanne, capitaine du génie, adjudant du bataillon 1, chef d'exploitation du chemin de fer Jura-Simplon.

Capitaines, MM. Emile Gorjat, à Payerne, premier-lieutenant d'infanterie; Max Wild, à St-Gall, premier-lieutenant d'infanterie; Henri Rietmann, à Bâle, adjoint du chef d'exploitation du chemin de fer Central suisse.

II. INFANTERIE.

Colonels, MM. les lieut.-colonels Henri Graf, à Zurich; Aloïs Benz, à St-Gall; Henri Colombi, à Lausanne; Henri Wild, à Zurich; Edmond de la Rive, à Genève.

Lieutenants-colonels, MM. les majors Walter de Herrenschwand, à Berne; Frédéric Egger, à Berne.

Majors, MM. les capitaines Alphonse de Wattenwyll, à Berne; Frédéric Egli, à Bâle; Victor Rey, à Othmarsingen; Alfred Bourquin, à Neuchâtel.

Capitaine, M. Ferdinand Zweig, à Bâle, premier lieutenant.

III. CAVALERIE.

Lieutenant-colonel, M. le major Arnold Gugelmann, à Langenthal.

Majors, MM. les capitaines Eugène Lecoultre, à Avenches; Georges de Diesbach, à Berne; Robert Keppler, à Berne.

Capitaine (guides), M. le premier lieutenant Frédéric Glarner, à Stachelberg.

Premiers-lieutenants (guides), MM. les lieutenants Hans Baur, à Riesbach ; Hans Sieber, à Zurich ; Alfred Bertrand, à Genève ; Albert Müller, à Zurich.

IV. ARTILLERIE.

Colonel, M. le lieutenant-colonel Conrad Bleuler, à Riesbach.

Lieutenants-colonels, MM. les majors Edouard Vogt, à Rapperswyl ; Adolphe Puenzieux, à Clarens ; Adolphe Ammann, à Frauenfeld.

Majors, MM. les capitaines Wilhelm Stämpfli, à Worblaufen ; Ernest Picot, à Genève ; Alfred Nater, à Kurzdorf ; Charles Tiegel, à Aussersihl ; Jacques Kerez, à Zurich ; Auguste Archinard, à Lausanne ; Louis Zweifel, à Netstall.

Capitaines (artillerie de campagne), MM. les premiers-lieutenants Louis Burtscher, à Charmey ; Arnold Bernet, à St-Gall ; Hans Lüscher, à Aarbourg ; Arnold Colomb, à St-Prex.

Capitaines (train d'armée), MM. les premiers-lieutenants Jules Hofer, à Niederwyll : César Bonny, à Fribourg ; Paul Steger, à Lichtensteig.

Premiers-lieutenants (artillerie de campagne), MM. les lieutenants Ed. Rudolf, à Riesbach ; Ernest Kummer, à Thoune ; Rod. Jentsch, à Bâle ; Henri Wettstein, à Riesbach ; Ernest Burkhard, à Zurich ; Max Sulzer, à Winterthour.

V. GÉNIE.

Lieutenants-colonels, MM. les majors Louis Perrier, à Neuchâtel ; Alfred Laubi, à Lucerne ; Paul Pfund, à Rolle.

Majors, MM. les capitaines Oscar Ehler, à Aarau ; Otto Lutstorf, à Berne ; Louis Cartier, à Genève.

Capitaines, MM. les premiers-lieutenants Jules Rebold, à Berne ; Henri Grivaz, à Payerne ; Ernest Isler, à Wohlen ; Hermann Eby, à Interlaken ; Jacques Arbenz, à Andelfingen ; Paul Lang, à Sonvillier ; Emile von Steiger, à Berne ; Félix Schönenberger, à Bulle ; Edouard Angst, à Berne ; Gottfried Staub à Bâle ; Emile Auer, à Waldenburg.

Premiers-lieutenants, MM. les lieutenants Bernard Wirz, à Berne ; Hans Ris, à Thoune ; Bruno Zschokke, à Witkowitz (Moravie) ; Hans Gysi, à Aarau ; Adolphe Ehrensperger, à St-Gall ; Jacques Muller, à Seen ; Jean Landis, à Zoug ; Erwin Brunner, à Erlenbach (Zurich) ; Ernest Blaser, à Winterthour ; Arthur Vogel, à Näfels ; Frédéric Renfer, à Vevey.

VI. TROUPES SANITAIRES.

a. Médecins.

Majors, MM. les capitaines Antoine de Schulthess, à Zurich ; Fritz Dumont, à Berne.

Capitaines, MM. les premiers-lieutenants David Sulzer, à Winter-

thour ; Hans Güttinger, à Zurich ; Henri Nägeli, à Degersheim ; Jacques Muller, à Rheinfelden ; Gottfried Widmer, à Bâle ; Jacques Zumstein, à Wiedlisbach ; Auguste Müller, à Schaffhouse ; Antoine Häne à Rorschach ; Auguste Santi, à Bolligen ; Joseph Fahm, à Bâle ; Victor Peter, à Liestal ; Baptiste Sautier, à Lucerne ; Isaac Ancrenaz, à Begnins ; Paul Binet, à Genève ; Samuel Eperon, à Lausanne ; Antoine Torche, à Estavayer-le-Lac ; Jacques Schwenter, à Zweisimmen ; Edmond Schärer, à Altstetten (Zurich) ; Henri Kappeler, à Hottingen.

b. *Pharmaciens.*

Premiers lieutenants, MM. les lieutenants Emile Perrottet, à Rolle ; Paul Thurnheer, à Wohlen ; Auguste Seiler, à Bâle.

c. *Vétérinaires.*

Major, M. le capitaine Jean Hirzel, à Zurich.

Capitaines, MM. les premiers-lieutenants Maurice Hübscher, à Brugg ; Frédéric Werder, à Aarburg.

Premiers-lieutenants, MM. les lieutenants Frédéric Affolter, à Orbe ; Jacques Hug, à Turbenthal ; Frédéric Wäkerlin, à Rheinfelden ; Jacques Högger, à Gossau (St-Gall) ; Hans Kaufmann, à Berneck ; Arnold Schildknecht, à Straubenzell ; Charles Hüni, à Männedorf.

VII. TROUPES D'ADMINISTRATION.

Lieutenant-colonel, M. le major Louis de Roguin, à Lausanne.

Majors, MM. les capitaines Arthur Fahrländer, à Berne ; Nicolas Zweifel, à Sirnach ; Reinhold Merz, à Menziken.

Capitaines, MM. les premiers-lieutenants Jules Bidlingmeyer, à Chexbres ; Frédéric Rätz, à Berne ; Jacques Iff, à Thoune.

VIII. AUMONIERS.

M. Jean Mader, à Coire ; Antoine Gysler, à Altorf.

IX. SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR.

Lieutenants, MM. les adjudants-sous-officiers Gottfried Fankhauser, à Thoune ; Gustave Miche, à Courtelary ; Charles Tschämpfer, à Kronbühl ; François Müller à St-Gall ; Ernest Chabloz, à Montreux ; Hugo Fehr, à Feuerthalen ; Vital Schumacher, à Castasegna ; Alfred Waldmeyer, à Aarau ; Ernest Meyer, à Bâle ; Charles Gänslén, à Aarau ; Emile Mörikofer, à Schwanden ; César Collioud, à Berne.

B. Transferts de commandements. Mutations.

INFANTERIE.

M. Henri Wild, colonel, à Zurich, de commandant du 22^{me} régiment d'infanterie, à commandant de la XII^{me} brigade d'infanterie de landwehr.

M. William Favre, lieutenant-colonel, à Genève, de l'état-major général à disposition.

M. Maurice Girod, lieutenant-colonel, à Genève, de l'état-major général à disposition.

M. Aloïs Diodati, lieutenant-colonel, à Genève, de commandant du 5^e régiment d'infanterie de landwehr, à disposition.

M. Léopold Favre, lieutenant-colonel, à Genève, de à disposition à commandant du 5^e régiment d'infanterie de landwehr.

CAVALERIE.

M. Alfred Gysel, major, à Wilchingen, de commandant du 5^e régiment de dragons, à disposition.

M. Georges de Diesbach, major, à Fribourg, de commandant de l'escadron n° 5, à commandant du 2^e régiment de dragons.

M. Robert Keppler, major, à Berne, de commandant de l'escadron n° 22, à commandant du 5^e régiment de dragons.

ARTILLERIE.

M. Jacques Rüedi, colonel, à Regensberg, de commandant de la VIII^e brigade d'artillerie, à disposition.

M. C. Bleuler, colonel, à Riesbach, de chef d'état-major de la VI^e brigade d'artillerie, à commandant de la VIII^e brigade d'artillerie.

M. Urs Brosi, lieutenant-colonel, à Luterbach, de commandant du régiment n° 3/V, à disposition.

M. J.-J. Hohl, lieutenant-colonel, à Rehetobel, de commandant du régiment n° 1/VIII, à disposition.

M. A. Rosenmund, major, à Liestal, de commandant du régiment n° 1/VI, à disposition.

M. J. Truniger, major, à Wyl, de commandant du parc de division n° VIII, à disposition.

M. E. von Moos, major, à Lucerne, de commandant du bataillon du train n° IV de landwehr, à commandant du parc de division n° VIII.

M. Alfred Stadtmann, major, à Zurich, de commandant du bataillon du train n° VI, à commandant du régiment n° 1/VI.

M. Alfred Zweifel, major, à Lenzburg, de commandant du parc de division n° V à commandant du régiment n° 3/V.

M. J.-J. Bösch, major, à Kappel, de commandant du bataillon du train n° VIII à commandant du régiment n° 1/VIII.

M. C. Tiegel, major, à Aussersihl, réserve de l'artillerie de position.

VÉTÉRINAIRES.

M. J. Hofmann, major, à Winterthur, de vétérinaire de la VII^e division, à disposition.

M. J. Hirzel, major, à Zurich, de l'état-major de la VIII^e division, à vétérinaire de la VII^e division.

TROUPES D'ADMINISTRATION.

M. E. Rohr, lieutenant-colonel, à Lenzburg, de commissaire de la V^e division, à disposition.

M. Paul Barrelet, lieutenant-colonel, à Paris, de commissaire de la II^e division, à disposition.

M. Fr. Scherrer, lieutenant-colonel, à Zurich, de à disposition à commissaire de la V^e division.

M. Louis de Roguin, lieutenant-colonel, à Lausanne, de l'état-major de la II^e division à commissaire de la II^e division.

Les élèves ci-après de l'école d'aspirants d'artillerie de 1889 à Zurich ont été nommés ou qualifiés comme lieutenants d'artillerie, ceux des batteries de campagne étant à la nomination des cantons :

I. *Lieutenants d'artillerie de campagne.*

Paul Matter, chimiste, de Kollikon, à Fluntern (Zurich), batterie de campagne X. — Auguste Hunziker, chimiste, d'Aarau, à Fluntern (Zurich), id. — Emmanuel Brugisser, stud. jur., de Wohlen, à Wohlen, id. — Ernest Ceresole, stud., de Vevey, à Lausanne, id. — Frédéric Bürgi, ingénieur, de Lyss (Berne), à Airolo, id. — Léo Merz, stud.-jur., de Thoun, à Thoun, id. — Albert Beutter, mécanicien, de Kurzrickenbach, à Riesbach (Zurich), id. — Charles Niess, stud., d'Orbe, à Lausanne, id. — Otto Kellerhals, agriculteur, de Niederbipp, à Aarwangen, id. — Paul Langenheim, polytechn., de Richtersweil, à Fluntern (Zurich), id. — Henri Blancpain, commis, de Villeret, à Fribourg, id. — Otto Steiger, chimiste, de Lucerne, à Oberstrass (Zurich), id. — Robert Scheller, agriculteur, de Wädensweil, à Hombrechtikon, id. — Arthur Merz, polytechn. de Menziken, à Menziken, colonne de parc 9. — Maurice Perrenoud, stud., du Locle, au Locle, batterie X. — Henri Gütersohn, négociant, de Matzingen, à Zurich, id. — Etienne Subit, stud., de Chêne-Bougeries, à Genève, colonne de parc 1. — Olivier Sury, technicien, de Soleure, à Soleure, batterie X. — Alfred Toricelli, ingénieur, de Lugano, à Winterthur, id. — Maurice Baumann, chimiste, d'Horgen, à Enge (Zurich), colonne de parc 11. — Ernest Patry, stud., de Genève, à Genève, batterie de campagne X. — Emmanuel Dubochet, commis, du Châtelard, à Montreux, id. — Gaston du Bois, de Neuchâtel, à Neuchâtel, id. — Hermann Pfau, chimiste, de Schaffhouse, à Aarau, id. — Henri Linsel, stud., de Sent (Grisons), à Lausanne, colonne de parc 4. — Aimé Steinlen, stud., de Vevey, à Lausanne, colonne de parc 3. — Fidèle Wessner, fabricant, de Gams, à Gams, batterie X. — Jean-Jak. Schläpfer, chimiste, de Schwellbrunn, à St-Gall, colonne de parc 13. — Oscar Salvisberg, stud. jur., de Mühleberg, à Bern, batterie X. — Ernest Honegger, technicien, de Wald, à Wald, id. — Ernest Chavannes, commis, de Vevey, à Lausanne, id. — Hans Escher, stud. jur., de Zurich, à Zurich, colonne de parc 12. — Henri Vautier, stud., des Planches, à Grandson, batterie X. — Henri Forster, mécanicien, de Naunkirch, à Hérissau, id. — Conrad Baumann, polytechn., de Zurich, à Zurich, id. — Léo Wullimann, fabricant, de Grenchen, à Grenchen, id. — Edouard Blöesch, technicien,

de Bienne, à Berne, colonne de parc 5. — Frantz Spiess, négociant, de Glaris, à Glaris, colonne de parc 15. — Camille Burkel, stud., de Plainpalais, à Plainpalais, train, 1^{re} subdivision. — Henri Burnat, commis, de Vevey, à Vevey, batterie X. — Rodolphe Aschmann, fabricant, de Thalweil, à Thalweil, id. — Max Lauterburg, négociant, de Berne, à Berne, colonne de parc 5. — Alphonse Bloch, commis, de Zurich, à Zurich, batterie X. — Henri Graf, mécanicien, de Wiedikon, à Wiedikon, colonne de parc 11. — Hans Schnell, chimiste, de Burgdorf, à Burgdorf, colonne de parc 9. — Henri Rieter, ingénieur-mécanicien, de Winterthour, à Winterthour, colonne de parc 13. — Hans Fischer, stud. jur., de Zurich, à Zurich, bat. train VI, 1^{re} subdivision.

II. *Lieutenants d'artillerie de place.*

Frédéric Gerwer, électricien, de Berne, à Fluntern (Zurich), comp. de place. — Jakob Rebstein, polytechn., de Jöss, à Hottingen (Zurich), id. — Jules Bron, ingénieur, de Lutry, St-Niklaus (Valais), idem.

III. *Lieutenants d'artillerie de position.*

Gottlieb Stiner, mécanicien, de U. Entfelden, à Oberstrass (Zurich), comp. X de position. — Max Leuzinger, ing.-méc., de Winterthour, à Berne, id. — Werner Kaiser, stud. jur., de Soleure, à Soleure, id. — Henri Spœrry, polytechn., de Fischenthal, à Flums (St-Gall), id. — Jean Boissonnas, ingénieur, de Genève, à Genève, id. — Gustave Albrecht, chimiste, de Bâle, à Bâle, id. — Alfred Fornerod, mécanicien, d'Avenches, à Enge (Zurich), id. — Daniel Gauchat, technicien, de Lignières, à Berne, id. — Albert Meyer, chimiste, de Schaffhouse, à Lausanne, id. — Johann Stuber, technicien, de Seedorf, à la Chaux-de-Fonds, id.

IV. *Lieutenants du train d'armée.*

Charles Altweg, négociant, de Bâle, à Illighausen (Thurgovie), Bataillon du train VII, 2^e subdivision. — Eugène Larue, géomètre, de Chêne-Bourg, à Chêne-Bourg, id. I, 1^{re} subdiv. — Jean-Henri Keller, négociant, de Bâle, à Bâle, id. V, 2^e subd. — Adolphe König, agriculteur, de Wiggiswil (Berne), à Münchenbuchsee, id. III, 1^{re} subd. — Emile Streuli, fabricant, d'Horgen, à Hirzel, id. VI, 1^{re} subd. — Jean-Jakob Schneider, instituteur, d'Altstätten (St-Gall), à Könitz (Berne), id. III, 2^e subdivision.

Aarau, 20 décembre 1889.

Bureau fédéral d'artillerie.

Aux Divisionnaires, Chefs d'armes, et Instructeurs montés.

Berne, le 24 janvier 1890.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer, que le Conseil fédéral, en application du § 2 de l'arrêté fédéral du 16 juin

1882, relatif aux indemnités pour rations de fourrage en temps de paix, a fixé définitivement à 1fr. 80 le chiffre d'indemnité pour chaque ration de fourrage pendant l'année 1889, chiffre pareil à celui que nous avons provisoirement fixé par notre circulaire du 26 janvier 1889, en conformité avec le § 1 de l'ordonnance d'exécution de l'arrêté fédéral sus-mentionné.

Que pour l'année courante 1890, nous avons fixé aux ayants droit de nouveau une indemnité de 1fr. 80 par ration ; toutes réserves étant faites pour le règlement de compte définitif de fin d'année.

Au surplus nous vous rendons tout particulièrement attentif aux prescriptions suivantes sur cette matière :

1^o Les commandants de divisions d'armée et les chefs d'armes touchent, dans la règle, l'indemnité de rations en argent, l'entretien de leurs chevaux tombant alors à leur charge. Par contre, lorsqu'ils se trouvent en service actif, ils perçoivent les rations en nature, et l'indemnité de ration et de pansage cesse de fait.

2^o Les instructeurs, pour aussi longtemps qu'ils sont au service, doivent faire pourvoir à l'entretien de leurs chevaux par l'administration militaire fédérale. L'indemnité de ration cesse pour eux dès le jour d'entrée au service et recommence à courir dès leur sortie.

Quant aux intervalles entre deux écoles ou cours, l'indemnité de fourrages ne sera payée à l'instructeur qu'à l'époque du règlement définitif des comptes, à moins que l'interruption ne soit de plus de 8 jours ; dans ce cas, l'instructeur devra faire sa demande de paiement de l'indemnité soit à l'instructeur en chef, soit à l'instructeur d'arrondissement, lequel en donnera connaissance au Commissariat des guerres central dans son rapport mensuel.

3^o Pendant le service effectif, les instructeurs sont placés dans les mêmes conditions que celles déterminées sous chiffre 1 pour les divisionnaires et les chefs d'armes.

4^o Chaque instructeur, qu'il soit au service d'instruction ou au service effectif, doit établir lui même les bons relatifs à l'entretien de son cheval.

Le Commissariat des guerres central : GRENUS.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

On écrit de Berne, le 17 janvier, au *Journal de Genève* :

« Permettez moi de soulever dans vos colonnes une question d'étiquette. Je sais que notre démocratie professe un dédain profond pour l'étiquette ; mais en cela elle n'a pas toujours raison et elle ne pénètre pas suffisamment le sens qui se cache sous certains usages ou sous certaines règles établies.

» Lorsque M. le conseiller fédéral Hauser, chef du département